

**Feuillet de renseignements (FR) □**

Ce feuillet de renseignement (FR) fournit des informations pertinentes concernant la pile, aux détaillants, consommateurs, FEO et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, ne sont pas visés par les critères de classification FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, les dangers pour la santé, ou les dangers pour l'environnement d'un article. Les piles domestiques de marques sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, sécurité, fabrication, et qualification des piles domestiques de marques respectent les normes ANSI et CEI relatives aux piles. Ce document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivants : ANSI Z-400.1, SGH, JAMP AIS, CEI 62474 et C18.4M.

1. Renseignements sur le document	
Nom du document	Piles rechargeables à hydrure métallique de nickel (NiMH) Duracell
Identification du document	FR — Pile à hydrure métallique de nickel
Date d'émission	1-Dec-15
Version	6.0
Préparateur	Réglementation et sécurité des produits
Dernière révision	1/1/2020

2. Informations sur l'entreprise	
Nom et adresse	Duracell US Operations, Inc., 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801
Site Web	<a href="http://www.duracell.com">www.duracell.com</a>
Relations avec les consommateurs: NA	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h à 17 h HNE)
Relations avec les consommateurs: Asie	<a href="mailto:asiaconsumer.im@duracell.com">asiaconsumer.im@duracell.com</a>

(UK) 0800 716434, (FR) 0800 346 790 Service & appel gratuits, □  
 (IRL) 1 800 509 176, (DE) 800 101 2112, (AT) 0800 1025 1956, □  
 (CH) 0800 000 885, (BE) 0800 509 95, (NL) 0800 265 8616, □  
 (IT) 800 125 662, (ES) 900 800 522, (PT) 800 781 012, □  
 (GR) 210 66 75 000, (CY) 22-210900, (DK) 78734857, □  
 (SE) 0852503857, (FI) 0942705057, (NO) 63791957, □  
 (ZA) 0800980782, (RO) 021 3361915, (MD) 022472402, □  
 (BG) 02 40 24 500, (BIH) 033756000, (MNE) 020261920, □  
 (PL) 22 692 42 77, (LT) (8) 37 401 111, (LV) 67798667, □  
 (EE) 622 6360, (CZ) 224 826 323, (SK) 224 826 323, □  
 (HU) 0620 770 7099, (HR) 0800 0009, (SI) 01/588 6800, □  
 (AZ) 812 3100949, (UA) 044 490-97-71 (САВСЕРВІС СТОЛИЦЯ), □  
 (KZ) +7 727 250 05 50, (TM) 00865 530070, □  
 (KG) 0312 41 77 04 (Apple City International), □  
 (TR) 0 850 502 61 40. □

**Relations avec les consommateurs: IEMEA**

3. Information sur l'article	
Description	Piles rechargeables à hydrure métallique de nickel domestique de marque Duracell.
Catégorie de produits	Dispositif électrotechnique
Utilisation	Source d'alimentation portative pour appareils électroniques
Sous-marques mondiales (de détail)	<b>RECHARGEABLE</b>
Formats	AA, AAA, C, D et 9V
Désignations CEI (CEI 62133)	HR6, HR03, HR9V, HR14, HR20
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.



**Feuillet de renseignements (FR) □**

<b>4. Fabrication</b>	
Normes applicables de l'industrie des piles	ANSI C18.2M Partie 1, ANSI C18.2M Partie 2, ANSI C18.4, CEI 61951-2, CEI 62133
Système électrotechnique	Hydrure métallique de nickel
Anode (Électrode — Négative)	Hydrure métallique
Cathode (Électrode — Positive)	Oxydes de nickel
Électrolyte	Hydroxyde alcalin (hydroxyde de potassium aqueux — n° CAS : 1310-58-3)
Matériaux de construction — CAN	Acier nickelé
Substances à déclarer (Critère 1 de la CEI 62474) Liste mise à jour le 15/07/2015	Aucun — Voir l'article 10b de ce document (page 4)
Pile sans mercure (ANSI C18.4M < 5 ppm)	Oui
Petits éléments de pile ou petites piles (ANSI C18.1M Partie 2; CEI 60086-5)	Les piles de format AAA tiennent à l'intérieur d'un cylindre d'essai spécialement conçu de 2,25 pouces (57,1 mm) de long par 1,25 pouce (31,70 mm) de large.
<b>5. Santé et sécurité</b>	
Avertissement relatif à l'ingestion/la présence de petits objets	Requis pour les piles de format AAA : Garder hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu intérieur de la pile scellée ne se produira pas à moins que la pile ne fuie, soit exposée à des températures élevées, ou soit abusée mécaniquement.
Centre antipoison / Amérique du Nord	Appels aux États-Unis et au Canada seulement: 1-800-498-8666 (sans frais) Ligne d'assistance nationale sur l'utilisation de la batterie 24 heures sur 24
Centres antipoison / Annuaire mondial	<a href="http://apps.who.int/poisoncentres">http://apps.who.int/poisoncentres</a>
Note au médecin	Une pile endommagée libérera de l'hydroxyde de potassium concentré et caustique.
Premiers soins — En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. SEULEMENT — APPELER LA LIGNE NATIONALE D'APPELS 24 HEURES SUR L'INGESTION DES PILES : (800) 498-8666 — SANS FRAIS.
Premiers soins — Contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins — Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins — Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur.
Normes de sécurité et d'essais des piles	Les piles Duracell satisfont aux exigences de la norme ANSI C18. 2M Partie 2; CEI 61951-2 et CEI 62133. Ces normes précisent les tests et les exigences pour les piles alcalines afin d'assurer un fonctionnement sûr lors d'une utilisation normale et de mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles. Les régimes d'essai évaluent trois conditions de sécurité. Ce sont : 1— Simulation de l'usage prévu : <b><u>L'utilisation partielle, la vibration, les chocs thermiques, et les chocs mécaniques</u></b> 2— Mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles : <b><u>Une installation incorrecte, un court-circuit externe, une chute libre (échappée par l'utilisateur), une décharge excessive, et l'écrasement</u></b> 3— Considérations de conception : <b><u>L'abus thermique, la contrainte du moule</u></b>
Mises en garde	(Pour les piles AAA et plus petites) « AVERTISSEMENT : Garder les piles hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Pour plus d'informations sur le traitement, appeler sans frais au (800) 498-8666. » (Tous formats) « AVERTISSEMENT : Ne jamais utiliser différentes marques, capacité, différents types ou systèmes de pile en même temps. Pour une insertion appropriée, prière d'observer les indications polaires (+/-). Un chargeur de piles Duracell est recommandé. Garder les piles loin du feu ou une explosion pourrait se produire. »
<b>6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie</b>	

**Feuillet de renseignements (FR) □**

<b>Risque d'incendie</b>	Les piles peuvent se rompre ou fuir si exposées au feu.
<b>Méthodes d'extinction</b>	Utiliser tout moyen d'extinction approprié pour la zone environnante.
<b>Incendies impliquant de grandes quantités de piles</b>	De grandes quantités de piles exposées au feu se rompront et libéreront de l'hydroxyde de potassium caustique. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>7. Manutention et entreposage</b>	
<b>Précautions de manutention</b>	Éviter les abus mécaniques et électriques. Ne pas court-circuiter ni installer d'une manière incorrecte. Les piles peuvent se rompre ou fuir si démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installer les piles conformément aux
<b>Précautions d'entreposage</b>	Ranger les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne prolonge pas leur durée de vie.
<b>Déversements de grandes quantités de piles en vrac (non emballées)</b>	Informez le personnel responsable des déversements dans le cas de grands déversements. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées de piles défectueuses ou endommagées. Répartir les piles afin d'éviter un court-circuit. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer la zone et laisser les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter de l'EPI approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs ou de fumées. Augmenter la ventilation. Recueillir soigneusement les piles et les placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Retirer tout liquide déversé avec une matière absorbante et contenir pour élimination.
<b>8. Considérations relatives à l'élimination (SGH Section 13)</b>	
<b>Collecte et élimination appropriée</b>	Jeter les piles usagées (ou excédentaires) en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux. Ne pas accumuler de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit. Ne pas incinérer. Dans les pays comme le Canada et l'Union européenne, où il y a des réglementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs devraient disposer de leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ils ne doivent pas jeter les piles avec les ordures ménagères.
<b>USA EPA RCRA (40 CFR 261)</b>	Les piles rechargeables à hydrure métallique de nickel sont considérées comme des déchets de type universel RCRA en autant qu'elles soient recyclées. Dans certains États (Californie, New York, Minnesota, et Maine) les piles à hydrure métallique de nickel doivent être recyclées par la loi de l'État.
<b>California Universal Waste Rule (Cal. Code Regs. Titre 22, Div. 4.5, Ch. 23)</b>	La Californie interdit l'élimination des piles en tant qu'ordure (y compris les ordures ménagères).
<b>9. Informations relatives au transport (SGH section 14)</b>	
<b>Statut réglementaire</b>	Les piles à hydrure métallique de nickel (NiMH) ne sont pas définies comme marchandise dangereuse par l'IATA, l'OACI, et DOT. Pour le transport aérien et terrestre ces piles ne sont pas soumises à la Réglementation des marchandises dangereuses. Les emballages de transport pour toutes les piles NiMH Duracell sont conçus pour empêcher : les courts-circuits, le mouvement à l'intérieur de l'emballage, les dommages aux éléments de piles/piles, et la libération du contenu de l'emballage. Les piles NiMH sont définies comme des marchandises dangereuses en vertu du code IMDG pour le transport maritime.
<b>Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition</b>	UN3496 — Piles, hydrure métallique de nickel
<b>Disposition spéciale (DS) de conformité</b>	Des dispositions réglementaires spéciales stipulent que les piles doivent être emballées d'une manière qui empêche la production d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les piles en enrubannant les bornes, emballant les piles individuellement, ou en séparant les piles pour prévenir le risque de créer un court-circuit. L'expédition de piles en emballage d'origine Duracell non ouvert est conforme.

**Feuillet de renseignements (FR) □**

<b>Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)</b>	CODE : UN-3496, DS-117 et DS-963 [2018e édition ]
<b>DS de l'US DOT</b>	49 CFR 172.102 dispositions spéciales 130 et 340
<b>Disposition spéciale pour le transport aérien (IATA/OACI)</b>	Disposition spéciale A199 (IATA 61e édition — 2020). NOTE : Les mots « NON RÉGLEMENTÉ » et « DISPOSITION SPÉCIALE A199 » doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, lorsqu'une LTA est émise.
<b>Transport aérien de passagers</b>	Aucune restriction
<b>Ligne d'appels pour les urgences de transport</b>	<b>Ligne d'appels 24 heures pour intervention d'urgence CHEMTREC Aux États-Unis appeler (703) 527-3887 À l'extérieur des États-Unis, appeler le +1 (703) 527-3887 (appel à frais virés)</b>
<b>10. Information réglementaire (SGH Article 15)</b>	
<b>10a. Exigences relatives aux piles</b>	
<b>La loi sur la gestion des piles rechargeables et les piles contenant du mercure de 1996 de l'EPA des É.-U.</b>	Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.
<b>Directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE et l'amendement 2013/56/UE</b>	Conforme au marquage et aux restrictions sur la substance pour le mercure (< 0,0005 %); cadmium (< 0,0020 %) et le plomb (< 0,0040 %). Les étiquettes mondiales sont marquées avec le symbole de collecte spéciale et le qualificatif de l'UE conformément à la directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE, article 11, paragraphe 1, quant aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux piles et accumulateurs usagés (annexe II).
<b>10b. Exigences générales</b>	
<b>USA CPSIA 2008 (PL. 11900314)</b>	Exempt
<b>Commission américaine pour la sécurité des produits US EPA TSCA Article 13 (40 CFR 707.20)</b>	Les piles domestiques ne sont pas répertoriées comme un produit dangereux. Aux fins de dédouanement, les piles sont définies comme un « article ».
<b>USA EPA RCRA (40 CFR 261)</b>	Les piles rechargeables à hydrure métallique de nickel sont considérées comme des déchets de type universel RCRA en autant qu'elles soient recyclées. Dans certains États (Californie, New York, Minnesota, et Maine) les piles à hydrure métallique de nickel doivent être recyclées par la loi de l'État.
<b>Proposition 65 de la Californie</b>	Aucun avertissement requis selon l'évaluation d'une tierce partie.
<b>Règlement canadien sur les produits contenant du mercure (SOR/2014-254)</b>	Sans mercure
<b>RÈGLEMENT ECHA UE (CE) NO. 1907/2006</b>	Réglementé comme un « article ». Aucune des substances énumérées n'est présente (> 0,1 % p/p), conformément à la définition de l'article CJE du 10 septembre 2015.
<b>Annexe XVII du REACH de l'UE</b>	L'utilisation du nickel dans les piles ne répond pas aux conditions de restriction décrites à l'annexe XVII article no 27 — Nickel. La restriction d'utilisation s'applique aux articles destinés à entrer en contact direct et prolongé avec la peau, spécifiquement aux tiges de boucle d'oreille et autres types de bijoux.
<b>Article 31 de REACH européen</b>	Une FDS n'est pas requise pour les piles alcalines domestiques.
<b>10c. Définitions réglementaires — Articles</b>	
<b>OSHA des É.-U.</b>	29 CFR 1910.1200(b) (6) (v)
<b>TSCA des É.-U.</b>	40 CFR 704.3; 710.2(3)(c); et (19 CFR 12.1209a)]
<b>REACH de L'UE</b>	Titre 1 — Chapitre 2 — Article 3(3)
<b>SGH</b>	Section 1.3.2.1
<b>11. Autres renseignements</b>	
<b>Approches de communication des dangers FR (consulté dans l'élaboration de ce document) :</b>	

**Feuillet de renseignements (FR) □**

<p><b>Système général harmonisé (SGH)</b></p>	<p>Les exigences et les critères de classification FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou produits (tels que les piles) qui ont une forme fixe, qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <b>Le SGH s'applique aux produits chimiques purs, à leurs solutions diluées et aux mélanges de produits chimiques. « Articles » tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par définition similaire, se trouve en dehors du champ d'application du système.</b></p>
<p><b>Consortium pour la promotion de la gestion conjointe des articles JAMP (Joint Article Management Promotion Consortium)</b></p>	<p><b>JAMP est une Association de l'industrie japonaise qui a développé le concept d'un feuillet de renseignements d'article comme outil de la chaîne d'approvisionnement afin de partager et de communiquer des informations chimiques contenues dans les articles.</b> Le processus de création de FR est basé sur les substances « à déclarer » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à être signalées par la GADSL, JIG, etc.</p>
<p><b>CEI 62474 Éd. 1.0 B:2012 Déclaration de matière pour des produits de et pour l'industrie électrotechnique</b></p>	<p>Une norme internationale qui est entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration pour les produits électriques et électroniques. <b>La CEI 62474 remplace le défunt Joint Industry Guide – Déclaration de matière pour les produits électrotechniques (JIG-101 — Édition 4.1 (21 mai 2012))</b></p>
<p><b>Base de données CEI 62474 — Mise à la disposition du public en ligne (maintenu par TC11) : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.</b></p>	<p>Le principe général d'une substance à être incluse dans la base de données comme une substance à déclarer est : 1) lois ou réglementations nationales existantes et pertinentes d'un pays membre de la CEI relatives aux produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent des substances, ou qui ont une obligation d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la norme CEI 62474 qui se résulte en l'identification de substance à déclarer.</p>
<p><b>ANSI C18.4M-2017 Piles et batteries transportables - Environnemental</b></p>	<p>Cette norme fournit une orientation réglementaire ainsi qu'un modèle pour rédiger une fiche signalétique d'article au sujet d'une batterie transportable grand public. Se reporter aux fiches de données de sécurité de l'Annexe C.2 (informatives) et à la fiche signalétique d'article de l'Annexe E (informatives).</p>
<p><b>ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)</b></p>	<p>2.1 Champ d'application : S'applique à la préparation des FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne prévoit pas comment la norme peut être appliquée à des articles. Elle présente des renseignements de base sur la façon d'élaborer et de rédiger une FDS. Des renseignements complémentaires sont fournis pour aider à respecter les lois et règlements étatiques, provinciaux et fédéraux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité. Les éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.</p>

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce FR est destiné à fournir un résumé succinct de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet article. Les renseignements contenus aux présentes ont été compilés à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exacts au meilleur de la connaissance de l'Entreprise. Il ne vise pas à être un document exhaustif sur les réglementations mondiales de communication des dangers. Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de cet article doit évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dégâts matériels ou toute libération dans l'environnement. Duracell décline toute responsabilité quant aux blessures infligées au destinataire ou à des tiers ou pour tout dommage à la propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.